



## Réserver un bien avant qu'il soit à vendre

Par **Segonnes Bernard**, le **08/03/2017** à **22:54**

Bonjour,

Je viens de trouver ce super site. J'ai plein de questions :-). Pas évident en effet de connaître la loi.

Voici la première :

Mon voisin vend pas. Mais il se fait vieux, et rentrera chez lui, pour la retraite. Est-il possible de 'réserver' ou plutôt être le 1er prévenu lorsqu'il mettra son bien en vente ?

Faut-il que je contacte toutes les agences immobilières du quartier ? tous les notaires ? autre ?

J'ai pas envie de lui en parler. On a peu de contacts, et je veux pas changer nos relations, et qu'il réserve ça de son côté à qqun d'autre. Ni lui faire comprendre que ce serait bien qu'il parte.

L'idée serait que je me bloque une somme, et LE jour de l'annonce de la vente : je suis le 1er à proposer une offre.

(même si ça à lieu dans 10 ans, je pense à mes vieux jours)

Merci

Par **Visiteur**, le **09/03/2017** à **08:44**

Bonjour,

et qui vous dit qu'il va vendre ? Il a probablement des héritiers ? Vous voulez réserver dans son dos en fait ? Le plus simple est de lui en parler mais visiblement vous ne voulez pas ? Donc à mon sens, pas de solution ! Et comme vous n'avez pas de contacts... Ce n'est pas à vous qu'il se confiera quand il partira ! Si il part !!

Par **youris**, le **09/03/2017** à **09:42**

bonjour,  
une solution, c'est de proposer à votre voisin, de lui acheter son bien en viager.  
salutations

Par **Segonnes Bernard**, le **09/03/2017** à **22:43**

Merci pour les réponses

Par **Segonnes Bernard**, le **13/03/2017** à **00:00**

Je ne prétendais pas bloquer un bien. Mais faire partis des premiers informés, et déposer asap une offre.

Le voisin est seul, pas de la région, et quand il partira à la retraite, il quittera la maison (90% sûr). D'ailleurs il repart 'chez lui' à toutes les vacances, il a des projets là-bas...  
De mon coté, je n'ai pas besoin d'acheter avant xxx années. Je met de l'argent de coté (pas que pour çà).